

**PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS EN FRANCAIS**

Matières	Niveau	Crédits	Heure/ semestre	Semestre	Faculté
Introduction générale au Droit	L1	3 ECTS	21h	1	Droit
Droit civil : les personnes	L1	3 ECTS	21h	1	Droit
Droit constitutionnel 1	L1	3 ECTS	21h	1	Droit
Histoire constitutionnelle française	L1	3 ECTS	21h	1	Droit
Histoire du Monde contemporain	L1	3 ECTS	21h	1	Droit
Relations internationales	L1	3 ECTS	21h	1	Droit
Droit administratif 1	L2	5 ECTS	31h30	1	Droit
Droit des obligations 1	L2	5 ECTS	31h30	1	Droit
Droit pénal général	L2	6 ECTS	42h	1	Droit
Finances publiques	L2	3 ECTS	21h	1	Droit
Droit civil : les biens	L2	3 ECTS	21h	1	Droit
Droit de l'Union Européenne	L2	6 ECTS	42h	1	Droit
Droit social	L3	6 ECTS	42h	1	Droit
Droit public des biens	L3	3 ECTS	21h	1	Droit
Droit des contrats spéciaux	L3	3 ECTS	21h	1	Droit
Droit international public	L3	6 ECTS	42h	1	Droit
Procédure civile	L3	6 ECTS	42h	1	Droit
Droit pénal spécial	L3	3 ECTS	21h	1	Droit
Droit de la Fonction Publique	L3	3 ECTS	21h	1	Droit
Droit Français des droits de l'Homme	Master	6 ECTS	30h	1	IDHL *
Droit européen des personnes	Master	3 ECTS	18h	1	IDHL *
Droit international humanitaire	Master	5 ECTS	36h	1	IDHL *
Institutions juridictionnelles	L1	3 ECTS	21h	2	Droit
Droit civil : la famille	L1	3 ECTS	21h	2	Droit
Droit constitutionnel 2 : la 5 <sup>ème</sup> République	L1	3 ECTS	21h	2	Droit
Institutions administratives	L1	3 ECTS	21h	2	Droit
Histoire de la 5 <sup>ème</sup> République	L1	3 ECTS	21h	2	Droit
Droit international des droits de l'Homme	L1	3 ECTS	21h	2	Droit
Droit administratif 2	L2	5 ECTS	31h30	2	Droit
Droit des obligations 2	L2	5 ECTS	31h30	2	Droit
Droit commercial général	L2	6 ECTS	42h	2	Droit
Procédure pénale	L2	3 ECTS	21h	2	Droit
Institutions européennes	L2	3 ECTS	21h	2	Droit
Droit des sociétés	L3	6 ECTS	42h	2	Droit
Droit des libertés fondamentales	L3	6 ECTS	42h	2	Droit
Droit des collectivités territoriales	L3	6 ECTS	42h	2	Droit
Systemes juridiques comparés	L3	3 ECTS	21h	2	Droit
Droit international privé	L3	6 ECTS	42h	2	Droit
Histoire des idées politiques	L3	6 ECTS	42h	2	Droit
Introduction au droit notarial	L3	3 ECTS	21h	2	Droit
Droit fiscal général	L3	5 ECTS	30h	2	Droit
Droit constitutionnel comparé	Master	5 ECTS	24h	2	IDHL *
Droit des minorités et des peuples autochtones	Master	4 ECTS	21h	2	IDHL *
Droit international des droits de l'Enfant	Master	3 ECTS	18h	2	IDHL *
Langue française		5 ECTS	30h	1 & 2	Droit
Langues : Anglais, Espagnol, Allemand, Italien		3 ECTS	21h	1 & 2	Droit

## Introduction générale au Droit

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 1

**3 ECTS – 21 heures**

Ce cours est donné dans le cadre de la Chaire UNESCO "Mémoire, culture et interculturalité"

Comme son intitulé l'indique, ce cours vise à « introduire » au droit, c'est-à-dire à donner aux étudiants une idée générale de la discipline. Il s'agit d'appréhender le droit au sein de l'ensemble des normes de la vie sociale, tant du point de vue de ses fondements que de celui de ses applications.

Il conviendra dès lors d'exposer au travers de deux approches successives comment le droit est lié à l'évolution de la société mais également de transmettre les connaissances de base sur le système juridique français.

## Droit civil : les personnes

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 1

**3 ECTS – 21 heures**

Ce cours s'intéresse à la personne au sens juridique du terme.

Une première partie est consacrée à la personnalité juridique. Il est d'abord essentiel de déterminer le début et la fin de cette personnalité juridique puisqu'un certain nombre de droits y sont attachés. Il convient ensuite d'étudier les éléments d'identification de la personne.

Une seconde partie est consacrée aux personnes protégées. La loi met en effet en place un régime de protection pour certaines personnes en raison de leur âge ou de leur état de faiblesse, en diminuant leur capacité juridique. Il s'agit des mineurs et de certains majeurs.

## Droit constitutionnel 1

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 1

**3 ECTS – 21 heures**

Ce premier semestre est consacré à l'étude des grands principes de droit constitutionnel et des principales institutions politiques des régimes démocratiques. Seront abordées les notions d'Etat, de souveraineté, de constitution, de séparation des pouvoirs, de régime politique et de démocratie représentative.

## Histoire constitutionnelle française

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 1

**3 ECTS – 21 heures**

Le cours vise à faire connaître les régimes qui se sont succédés en France de l'Ancien Régime jusqu'à la fin de la Quatrième République en 1958. L'approche historique des Constitutions françaises est absolument nécessaire pour comprendre les institutions politiques actuelles. Comme le souligne le Professeur Marcel Morabito dans son Histoire Constitutionnelle de la France l'Histoire n'est pas « un simple discours sur des formes révolues. L'Histoire et, tout particulièrement l'histoire constitutionnelle, dévoile les genèses et éclaire les filiations ». C'est en effet un instrument privilégié pour comprendre la construction du présent et la compréhension de la politique.

## Histoire du Monde contemporain

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 1

**3 ECTS – 21 heures**

Depuis 1989 et l'effondrement du bloc de l'Est, de nombreux bouleversements sont à relever en Europe. L'élargissement de l'Union européenne est une des plus importantes manifestations de cette évolution.

Pour en saisir tous les enjeux, il convient de connaître l'histoire du continent européen tout au long du XXe siècle (déclin de l'influence de l'Europe dans le monde, division du continent en deux blocs hostiles, chute du bloc communiste et recomposition de l'espace européen).

## Relations internationales

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 1

**3 ECTS – 21 heures**

Le cours vise à mettre en évidence les bases fondamentales sur lesquelles reposent les relations internationales contemporaines: l'Etat, la diplomatie, les organisations internationales et tout particulièrement l'Organisation des Nations-Unies et les organisations non gouvernementales (ONG), avec le souci de l'illustrer par les notions juridiques fondamentales mais aussi par l'actualité.

## **Droit administratif 1**

---

Niveau: Licence 2<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**5 ECTS – 31.30 heures**

Au service de l'intérêt général, l'Administration est soumise au respect d'un corpus de normes et dispose de procédés divers, de prérogatives exorbitantes du droit commun. Le Professeur Chapus a dit du droit administratif qu'il est un droit « fondamentalement prétorien ». La jurisprudence y tient toujours une large place même si la norme écrite - constitution, loi, règlement, norme communautaire et internationale - y prend également une place importante. Outre l'étude des normes dont le respect s'impose à l'Administration, ce cours a pour objet l'étude de l'action administrative et nous conduira à présenter les notions cardinales de police administrative, de service public, de contrat public et d'acte administratif unilatéral.

## **Droit des obligations 1**

---

Niveau: Licence 2<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**5 ECTS – 31.30 heures**

L'obligation est un lien de droit entre deux personnes, en vertu duquel, l'une, le créancier, peut exiger de l'autre, le débiteur, une prestation ou une abstention. La deuxième année en Faculté de Droit permet l'étude du droit des obligations c'est-à-dire l'étude des règles appliquées aux obligations liant les personnes de droit privé. Deux ensembles de règles se distinguent : les règles liées à la source particulière de l'obligation et les règles qui en sont indépendantes et qui intéressent principalement les obligations une fois nées. Ces deux ensembles de règles sont donc étudiés respectivement au travers de l'évocation des sources des obligations puis de celle du régime général des obligations.

## **Droit pénal général**

---

Niveau: Licence 2<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**6 ECTS – 42 heures**

Le cours de droit pénal général a pour objet l'étude de la règle de droit pénal, c'est-à-dire de l'interdit social assorti d'une peine. La loi, expression de la volonté générale, définit strictement chacun des comportements qu'elle prohibe et sanctionne. Ainsi appréhendé, leur recueil (le Code pénal n'étant pas exhaustif) est au discours social ce qu'un dictionnaire est au langage ; son étude constitue le droit pénal spécial. Mais au-delà des particularités spécifiques à telle ou telle infraction, des règles communes existent qui en constituent la grammaire. Ainsi, dans la mesure où le droit pénal général a pour objet les principes généraux de l'incrimination et de la sanction, il convient de s'interroger sur le fondement du droit de punir avant de s'intéresser à la règle de droit pénal, à ses éléments constitutifs, ainsi qu'à la mise en œuvre de la responsabilité pénale.

## **Finances publiques**

---

Niveau: Licence 2<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**3 ECTS – 21 heures**

S'il peut faire l'objet d'un contenu particulièrement vaste, ce cours se concentre au semestre 3 sur l'étude classique d'un droit budgétaire de l'Etat. Prolongeant le droit constitutionnel en matière financière, cette branche du droit public définit la répartition des prérogatives budgétaires entre les différents organes étatiques et les formes et conditions dans lesquelles les compétences doivent s'exercer. L'introduction présentera la notion de budget et de droit budgétaire tandis que les développements présenteront successivement : les principes budgétaires, les lois budgétaires, l'établissement du budget de l'Etat, l'exécution du budget de l'Etat.

## **Droit civil : les biens**

---

Niveau: Licence 2<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**3 ECTS – 21 heures**

Le droit des biens est l'un des droits subjectifs essentiels dont chaque individu dispose dans le cadre du Droit objectif. La notion de biens est familière à nombre de professionnels dont les juristes et les économistes. Ainsi, en ces deux domaines, il est classique de distinguer les biens et les services ou les biens de consommation et les biens de production. Du point de vue juridique la notion de biens renvoie à l'une des branches majeures du droit civil, les droits patrimoniaux, lesquels se rapportent à une multitude de notions connues de chacun comme les biens intellectuels, les valeurs mobilières, les biens corporels et incorporels ou encore les meubles et les immeubles.

## **Droit de l'Union Européenne**

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**6 ECTS – 42 heures**

Dans le prolongement de l'étude des institutions européenne, l'enseignement du droit de l'Union européenne permet de connaître l'armature institutionnelle et son évolution, l'ordre juridique de l'Union ainsi que son système juridictionnel. Sont ainsi abordés les sources écrites - droit primaire, droit dérivé (règlements, directives...) et les sources jurisprudentielles mais aussi les grands principes du droit de l'Union européenne (effet direct, primauté, subsidiarité, proportionnalité). L'analyse du système juridictionnel

aborde enfin les voies de recours (renvois préjudiciels, recours en carence, en annulation, en manquement...) qui s'exercent devant la Cour de justice de l'Union européenne.

## **Droit social**

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**6 ECTS – 42 heures**

Cet enseignement de droit social aborde tout d'abord l'organisation juridique du monde du travail, au travers de deux axes. Dans un premier temps, sont évoquées les institutions, étatiques, de protection sociale ou représentatives du personnel. Puis l'accent est mis sur les sources du droit social, une attention particulière étant portée aux sources d'origine professionnelle, conventions et accords collectifs notamment, et leurs articulations avec les autres sources du droit. Il porte ensuite sur le contrat de travail, sa formation, ses modalités d'exécution et de rupture, que cette dernière intervienne à l'initiative de l'employeur, du salarié ou d'un commun accord. Les suites de la rupture du contrat de travail sont enfin présentées.

## **Droit public des biens**

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**3 ECTS – 21 heures**

Que font les personnes publiques du vaste patrimoine dont elles sont propriétaires ?

De quels moyens juridiques disposent-elles pour le conserver, l'enrichir, le valoriser ?

Le cours de droit public des biens se propose d'apporter des éléments de réponse à ces questions à travers l'étude d'une part de la consistance et du régime juridique du patrimoine public, d'autre part de la procédure d'expropriation.

## **Droit des contrats spéciaux**

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**3 ECTS – 21 heures**

Ce cours s'inscrit en prolongement de la théorie générale des contrats, étudiée dans le cadre du cours de droit des obligations (semestres 3 et 4). Il se consacre à l'étude des principaux contrats civils. Envisageant les règles spécifiques que le législateur et la jurisprudence leur consacrent, il développe des problématiques essentiellement techniques. Sont ainsi étudiés, outre -à titre préliminaire - certains avant-contrats en tant que contrats préparatoires (pacte de préférence, promesse de contrat), les contrats portant sur les choses (vente, fiducie, prêt, bail d'habitation), ainsi que les contrats relatifs aux services (entreprise et mandat). Enfin, des développements sont consacrés à la dématérialisation desdits contrats et/ou de leur objet, conséquence de l'irruption des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans la vie contractuelle.

## **Droit international public**

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**6 ECTS – 42 heures**

Ce cours s'articule autour des questions suivantes : comment s'est formé le droit international public ? Quel est le statut des sujets de droit international public que sont les Etats, les organisations internationales ou les personnes privées ? Quels sont les moyens de règlement pacifique des différends entre les Etats ? Quel est, en particulier le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix ?

## **Procédure civile**

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**6 ECTS – 42 heures**

Consacré aux règles de procédure civile, ce cours traite les différents aspects du parcours juridictionnel :

- les trois « piliers » de la procédure civile : la théorie de l'action, la théorie de la juridiction, la théorie de l'instance ;
- le déroulement du procès : la détermination de la juridiction compétente, les phases de l'instance, le jugement ;
- les voies de recours : de réformations et d'annulation de rétractation.

## **Droit pénal spécial**

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**3 ECTS – 21 heures**

Le droit pénal spécial traite de la spécialité de chacune des infractions incriminées dans un ordre juridique donné. En effet, cette branche des sciences criminelles étudie la définition et le régime juridique de chaque infraction : elle en précise les conditions préalables et les éléments constitutifs avant d'en présenter les sanctions et les particularités procédurales éventuelles. Ce cours de droit pénal spécial a pour objet l'étude sélective des atteintes à la personne humaine. Sont ainsi analysés les atteintes intentionnelles ou non intentionnelles à la vie ou à l'intégrité physique de la personne humaine : atteintes effectives (homicide et violences volontaires) ; atteintes potentielles (empoisonnement ; non-assistance à personne en danger).

## **Droit de la Fonction Publique**

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 1**

**3 ECTS – 21 heures**

Le droit de la fonction publique, en pleine mutation, étend ses implications bien au-delà des strictes questions juridiques et s'inscrit dans la problématique générale de la modernisation administrative. Le cours consistera en un exposé des grands principes qui structurent le droit de la fonction publique (principe statutaire, principe hiérarchique, distinction du grade et de l'emploi, principe d'égalité d'accès, principe de participation...). Ces principes seront analysés successivement à travers le cadre général de ce droit, le système de la carrière et, enfin, les droits et obligations des fonctionnaires. L'enseignement prendra appui principalement sur la fonction publique d'Etat, sans ignorer les fonctions publiques territoriales et hospitalières.

## **Droit Français des droits de l'Homme**

---

Niveau: Master 1 - **Institut : IDHL – Institut des Droits de l'Homme**

### **Semestre 1**

**6 ECTS – 30 heures**

Tradition française des droits de l'homme: Ancien régime et chartes constitutionnelles 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Républiques - Constitution de 1958 - Conseil constitutionnel et juridictions ordinaires

## **Droit européen des personnes**

---

Niveau: Master 2 - **Institut : IDHL – Institut des Droits de l'Homme**

### **Semestre 1**

**3 ECTS – 18 heures**

Analyse du système européen de protection des droits de l'homme (traités et textes fondamentaux).

## **Droit international humanitaire**

---

Niveau: Master 2 - **Institut : IDHL – Institut des Droits de l'Homme**

### **Semestre 1**

**5 ECTS – 36 heures**

La protection internationale des droits de l'homme requiert la considération des normes spéciales qui visent à protéger les personnes, leurs droits et libertés, dans les circonstances extrêmes des conflits armés. Il s'agit donc d'étudier les caractéristiques actuelles du Droit international humanitaire, son champ d'application, sa philosophie et les conditions de sa mise en œuvre

## **Institutions juridictionnelles**

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 2**

**3 ECTS – 21 heures**

L'organisation juridictionnelle d'un pays constitue le socle indispensable à la réalisation des droits subjectifs et le justiciable qui se prévaut de l'application d'une règle de droit doit emprunter les voies de droit qui lui sont ouvertes à l'intérieur du système juridictionnel. L'objectif de ce cours est donc d'exposer d'une part les principes fondamentaux qui gouvernent la matière et d'autre part d'offrir à l'étudiant les moyens de se repérer au sein des différentes juridictions, en abordant leur fonctionnement et leur compétence. A cet égard, le renouvellement de la matière par l'influence du droit européen ne saurait être négligé. Par ailleurs, l'organisation juridictionnelle ne serait rien sans le personnel et les auxiliaires qui assurent son fonctionnement. Seront ainsi successivement envisagés trois aspects de la matière : la justice, les juridictions et les auxiliaires de justice.

## **Droit civil : la famille**

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 2**

**3 ECTS – 21 heures**

Ce cours a deux objectifs :

1 - montrer l'incidence et les effets du droit sur les relations conjugales hétérosexuelles ou homosexuelles. Les différences et les convergences entre le PACS et le mariage permettront de comprendre la situation des personnes qui n'ont pas choisi de régime juridique et décident de vivre en concubinage ou en union libre.

2 - montrer à l'aune de la réforme opérée le 4 juillet 2005 que l'enfant crée la famille, quelle que soit la conjugalité de ses parents. Juridiquement cependant, les parents doivent établir leur filiation par procréation ou par adoption pour exercer leurs droits et devoirs sur l'enfant. Cet établissement n'est pas intangible puisque toute situation relative à l'état de la personne peut être modifiée en l'absence de filiation ou de vérité biologique.

## **Droit constitutionnel 2 : la 5<sup>ème</sup> République**

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 2**

**3 ECTS – 21 heures**

Ce cours a pour objectif d'étudier les institutions de la 5<sup>ème</sup> République.

Le constituant de 1958 a souhaité mettre un terme aux faiblesses des régimes précédents. A cette fin, il a adopté un texte destiné à réaffirmer la place du pouvoir exécutif et à limiter celle de l'Assemblée nationale, notamment en redonnant au Sénat l'importance dont l'avait privée la Constitution de 1946. Pour veiller au respect de ce texte a été créé le Conseil constitutionnel, organe qui a connu une évolution remarquable.

## Institutions administratives

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 2

#### *3 ECTS – 21 heures*

Ce cours aborde les questions suivantes :

- Les structures administratives centrales : compétences administratives du Président de la République et du Premier Ministre.
- L'organisation administrative locale : la commune, le département, la région, le statut de la Corse, etc.
- La coopération intercommunale

## Histoire de la 5<sup>ème</sup> République

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 2

#### *3 ECTS – 21 heures*

Ce cours vise à expliquer le contexte dans lequel est née la 5<sup>ème</sup> République. Il étudiera ensuite son évolution.

Il traitera donc aussi bien des institutions que des partis politiques, des syndicats, des associations et de l'avènement des organisations non gouvernementales (ONG) dans un environnement économique et social en mutation.

## Droit international des droits de l'Homme

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 2

#### *3 ECTS – 21 heures*

Ce cours a trois objectifs :

- 1 - présenter le contexte historique de l'apparition du Droit International des droits de l'homme ;
- 2 - développer le système de protection des droits et libertés fondamentales mis en place par le Conseil de l'Europe, avec l'adoption de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : saisine de la cour, impact de sa jurisprudence sur le droit interne des états ;
- 3 - étudier comment le droit international des droits de l'homme se positionne à l'égard de certains droits fondamentaux ou libertés fondamentales.

Le droit à la vie sera abordé à travers deux problématiques : celle de la peine de mort et celle des crimes contre l'humanité.

Le droit à la procréation sera confronté aux droits de l'enfant.

Le droit à la protection de l'intégrité physique des personnes sera abordé sous les aspects suivants : protection contre la torture, traitements inhumains et dégradants ; protection contre les pires formes d'exploitation (servage, prostitution, etc...). La liberté d'expression sera confrontée au droit au respect de la vie privée et de l'image des personnes.

## Droit administratif 2

---

Niveau: Licence 2<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 2

#### *5 ECTS – 31.30 heures*

Comme les particuliers ou les personnes morales, l'Administration est soumise au droit et est responsable de ses actes dommageables.

Ses actes et ses actions sont soumis au contrôle juridictionnel d'un juge qui lui est propre et qui lui applique les règles spécifiques présentées au premier semestre.

Ce juge peut exercer une censure ou engager sa responsabilité dans des cas de plus en plus nombreux.

## Droit des obligations 2

---

Niveau: Licence 2<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 2

#### *5 ECTS – 31.30 heures*

Le droit des obligations exprime les relations juridiques entre les personnes physiques ou morales de droit privé. Son champ d'application diffère suivant l'existence ou l'inexistence d'une convention entre les individus. La principale source des obligations est volontaire et concerne l'étude des contrats. Le but est d'étudier la théorie générale du contrat, c'est-à-dire les règles qui sont communes à toutes les conventions. Autour de la question de la formation du contrat et des ses effets, la question de la liberté contractuelle et celle de l'égalité entre les parties qui concluent un accord constitueront la trame des développements.

La seconde source des obligations, involontaire, concerne le droit de la responsabilité civile délictuelle et les quasi-contrats. On constatera à cette occasion que la finalité d'indemnisation remplace progressivement le régime classique de responsabilité au profit des régimes spéciaux. Outre l'événement dommageable, le fait profitable à autrui définit les règles juridiques que la personne appauvrie peut réclamer à la personne enrichie.

## **Droit commercial général**

---

Niveau: Licence 2<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 2**

**6 ECTS – 42 heures**

Ce cours constitue une vaste introduction au droit des affaires consacré aux structures commerciales (il se poursuivra au Semestre 6 par une présentation du droit des sociétés).

Les structures du droit des affaires rappellent celles du droit civil : on trouve en effet dans les deux cas, des personnes et des biens.

Mais à d'autres égards, on voit intervenir des organismes publics qui n'ont pas leur place en droit civil et que l'on ne peut complètement ignorer, même dans un cours consacré essentiellement au droit privé des affaires.

D'où les trois thèmes de ce cours : - les personnes privées, - les biens, - les organismes publics.

## **Procédure pénale**

---

Niveau: Licence 2<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 2**

**3 ECTS – 21 heures**

Ce cours présentera l'ensemble des règles qui, depuis l'enquête policière jusqu'au jugement, précisent la façon dont les personnes soupçonnées d'être les auteurs ou les complices d'une infraction sont recherchées, poursuivies, puis jugées.

Relais indispensable du droit pénal, la procédure pénale doit permettre une lutte efficace contre la criminalité sans pour autant sacrifier les libertés individuelles. La recherche de la vérité doit s'effectuer dans le respect de la présomption d'innocence.

## **Institutions européennes**

---

Niveau: Licence 2<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 2**

**3 ECTS – 21 heures**

Ce cours magistral de 21 heures apparaît indispensable pour une approche élargie de l'environnement juridique de tout juriste. Il est par ailleurs, un prélude nécessaire au cours de droit communautaire général de 3<sup>ème</sup> année de Licence en droit.

En lien avec l'actualité, il permet de prendre la mesure de l'importance du droit européen. Pour ce faire, il conviendra d'aborder dans un premier temps l'ensemble de « la construction européenne » dans une perspective historique et de distinguer l'Union européenne des autres organisations européennes.

Parce qu'à présent, la réalisation de l'Union européenne apparaît comme la plus aboutie, la seconde partie du cours consistera en une approche approfondie de ses institutions.

Toutefois, l'Union européenne se heurte à des problématiques indéniables et dès lors, cette organisation est encore en recherche de perfectibilité. Le Traité de Lisbonne, que l'on prévoit déjà de modifier, est-il le compromis le plus satisfaisant ?

## **Droit des sociétés**

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 2**

**6 ECTS – 42 heures**

Cette matière conduit à étudier les règles communes à toutes les sociétés, qu'elles soient civiles ou commerciales. En particulier, il s'agit de comprendre les éléments qui caractérisent la société en tant que contrat mais également en tant qu'organisation. Il est proposé dans un deuxième temps d'explorer, sans exhaustivité, les spécificités de certaines sociétés : société à responsabilité limitée, société en nom collectif, société par actions simplifiée,...

## **Droit des libertés fondamentales**

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 2**

**6 ECTS – 42 heures**

Les libertés publiques, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, trouvent leur fondement dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 qui est la source directe de tous les autres textes internationaux, à vocation mondiale et régionale, sur les droits des personnes.

Ce cours a pour objectif, outre la présentation de la théorie générale des libertés fondamentales, l'étude des principaux droits et libertés fondamentaux contemporains : droit à la vie, droit à l'intégrité physique, droit au respect de la vie privée et familiale, libertés d'expression, de religion, liberté d'aller et venir.

## **Droit des collectivités territoriales**

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### **Semestre 2**

**6 ECTS – 42 heures**

Après avoir évoqué les différentes formes d'organisation territoriale des Etats, le cours se propose de voir, dans un premier temps, comment la France, Etat de tradition centralisatrice, organise depuis 1982 l'autonomie des collectivités territoriales que sont les régions, les départements et les communes. Il convient également d'envisager ce que la révision constitutionnelle de mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République a modifié dans les relations entre l'Etat et les collectivités et entre les collectivités elles-mêmes.

Dans un second temps, le cours porte sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales (les organes de gestion, les élus), sur leurs compétences et sur leurs moyens aussi bien humains que financiers. La fin du cours porte sur les différents contrôles auxquels les collectivités territoriales sont soumises.

## Systemes juridiques comparés

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 2

#### 3 ECTS – 21 heures

La démarche comparatiste tend à se développer dans les systèmes juridiques contemporains. L'une des vertus première du droit comparé est d'améliorer le système national en s'inspirant des autres systèmes juridiques. Il est alors intéressant de savoir, avant d'entreprendre des réformes, quelles solutions les Etats étrangers ont trouvées. Enfin, la comparaison facilite aussi une prise de distance par rapport au droit national. Elle permet de mettre en lumière l'originalité ou les faiblesses du droit français mais aussi de rencontrer des systèmes juridiques fonctionnant sur d'autres ressorts que le traitement contentieux des litiges (le droit musulman ou le droit chinois). Ce cours permet donc de présenter les grandes familles de droit, d'aborder ensuite le système romano-germanique comprenant l'étude du droit espagnol et allemand ainsi que le système de la common law avec l'étude du droit anglais et américain.

## Droit international privé

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 2

#### 6 ECTS – 42 heures

Issue du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'expression droit international privé permet de résoudre les conflits entre différents droits internes d'Etats souverains.

La finalité du droit international privé est de régler les conséquences de la division du monde sur le statut civil des personnes, physiques ou morales, en cas de litiges entre les individus. En effet, en raison de la pluralité des lois internes et de la diversité des systèmes juridiques en présence, il faut un corpus de règles indépendantes pour développer des solutions et éviter la cacophonie ou les blocages juridiques.

Le cours de droit international privé est donc une branche de droit privé en ce qu'il concerne les relations que des personnes privées, ressortissant d'Etats différents et résidant dans des Etats différents, peuvent nouer entre elles, en matière de famille, de contrat ou de nationalité.

## Histoire des idées politiques

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 2

#### 6 ECTS – 42 heures

Ce cours présente les grands courants de pensée politique depuis Machiavel jusqu'à nos jours.

Par souci pédagogique, les idées politiques de cette période sont réparties en deux grands courants de pensée : le libéralisme et les critiques du libéralisme. Une analyse autonome des idéologies les plus récentes termine cette étude.

Il s'agit ainsi d'amener les étudiants à avoir une vision plus continue des idées débattues (origines, développements, reproductions...) et de leur fournir un appareil d'analyse idéologique des événements, anciens ou récents.

## Introduction au droit notarial

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre 2

#### 3 ECTS – 21 heures

Ce cours constitue une vaste introduction au droit notarial et est consacré à l'organisation de la profession, au rôle du notaire et à sa déontologie. Ce cours sera ainsi organisé en 3 thèmes: - l'organisation de la profession, - le rôle du notaire, - la déontologie

## Droit fiscal général

---

Niveau: Licence 3<sup>ème</sup> année - **Institut : Droit**

### Semestre: 2

#### 5 ECTS – 30 heures

L'introduction permettra de présenter la définition du droit fiscal, celle de l'impôt et d'aborder les questions essentielles touchant aux sources du droit fiscal.

La première partie du cours est consacrée à la présentation du régime de quelques uns des grands impôts français. Seront étudiés : - l'impôt sur le revenu, - la taxe sur la valeur ajoutée ; - les quatre grands impôts directs locaux.

La seconde partie du cours est consacrée à la présentation des principales règles :

- de la procédure fiscale non contentieuse (procédures de contrôle, de redressement et régime des sanctions fiscales) ;
- de la procédure fiscale contentieuse (réclamation préalable devant l'administration et recours juridictionnels ouverts en matière fiscale).



## Dr droit constitutionnel comparé

---

Niveau: Master 1 - **Institut : IDHL – Institut des Droits de l’Homme**

**5 ECTS – 30 heures**

Cet enseignement se déroule en deux parties :

- 1ère partie : des conférences consacrées à différents thèmes de droit constitutionnel (La démocratie représentative et libérale, la séparation horizontale des pouvoirs, la séparation verticale des pouvoirs).
- 2ème partie : une approche appliquée par le biais d'exposés

## Dr droit des minorités et des peuples autochtones

---

Niveau: Master 1 - **Institut : IDHL – Institut des Droits de l’Homme**

**4 ECTS – 21 heures**

Les minorités et les autochtones font désormais partie du paysage social à l'échelle planétaire. Elles bénéficient de plus en plus de visibilité après des décennies, voire des siècles d'occultation et d'assimilation forcée. Il existe sur notre planète plus de 8000 peuples, environ 6700 langues, un grand nombre de religions et de croyances, pour 194 Etats.

De quoi s'agit-il? Comment approcher ce phénomène d'envergure mondiale et quelle est sa finalité?

Ce cours aborde les fondements des mouvements minoritaires et autochtones par une démarche pluridisciplinaire (socio-anthropologique, historique, géographique, écologique, juridique et politique), étudie leur typologie et examine leurs revendications et objectifs. Il cerne les contours de la notion de minorité et de peuple autochtone et leurs caractéristiques principales. Il traite aussi des dispositions normatives et juridiques et des mécanismes de protection et de contrôle adoptés par le droit international, et de la discrimination dont les minorités et les peuples autochtones sont l'objet.

## Dr droit international des droits de l’Enfant

---

Niveau: Master 2 - **Institut : IDHL – Institut des Droits de l’Homme**

**3 ECTS – 18 heures**

*Description à venir*

## Langue française

---

Par groupe de niveaux

**Semestre 1 & 2**

**Institut : Droit**

**5 ECTS – 30 heures**

Un test de niveau est organisé en début de chaque semestre pour déterminer le groupe d'affectation.

Du niveau A1 au niveau C1 (cadre européen de référence pour les langues).

## Langues : Allemand, Anglais, Espagnol, Italien

---

Niveau: Licence 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année

**Semestre: 1 & 2**

**Institut : Droit**

**3 ECTS – 21 heures**

Ces cours sont destinés aux étudiants disposant déjà d'un niveau au moins B1 dans la langue (cadre européen de référence pour les langues).